

Projet de territoire

Communauté de Communes
du Territoire Nord-Picardie

2020-2030





La Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre dont la vocation est la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale.

La CCTNP, créée le 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion des trois ex-communautés de communes du Doullennais, du Bernavillois et Bocage-Hallue. Elle regroupe 65 communes et une population d'environ 32 000 habitants.

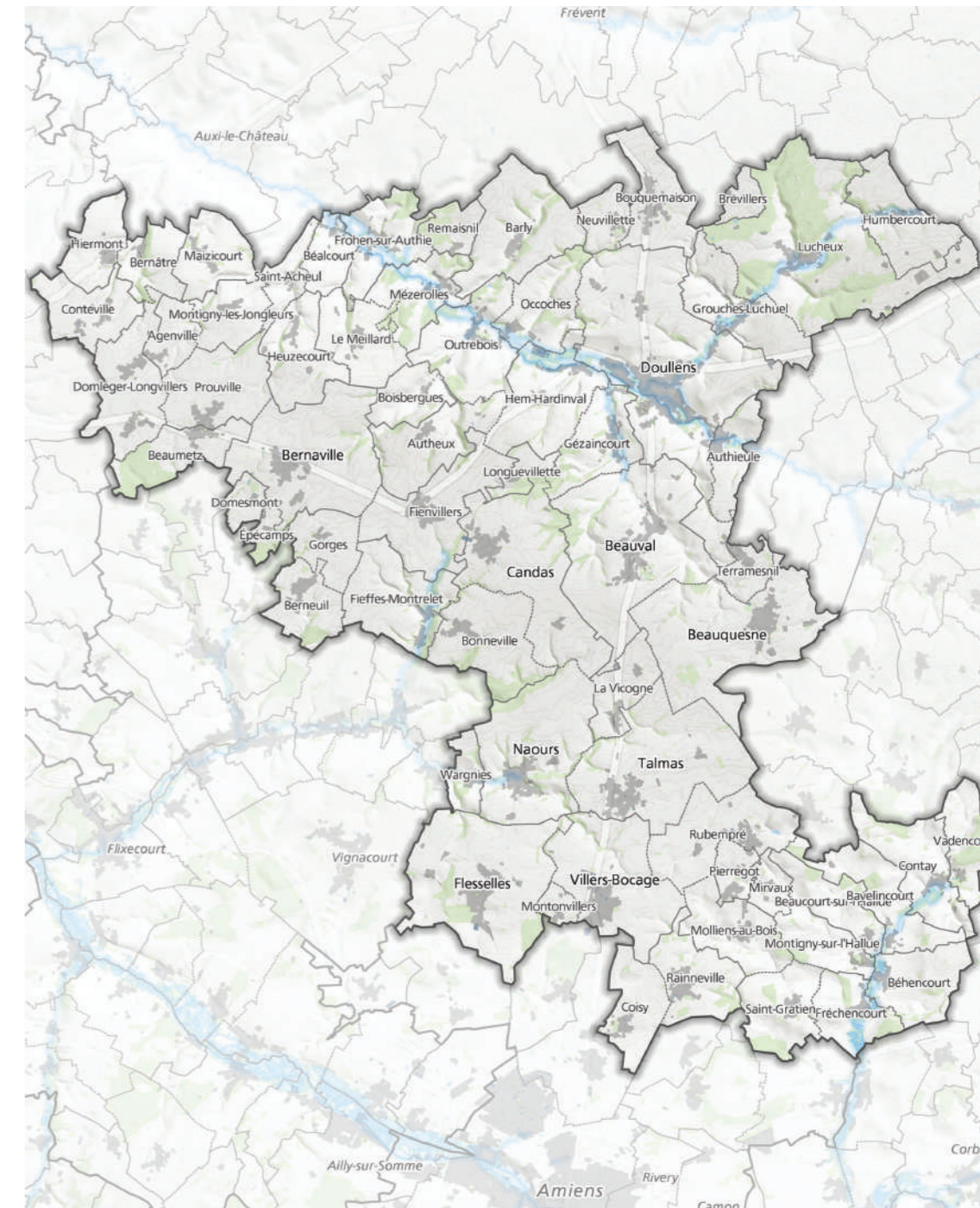
Elle est dirigée par un Conseil communautaire de 93 élus, dont 1 Présidente et 9 Vice-présidents.

Portrait du territoire

Son siège se situe sur la commune de Doullens, pôle structurant majeur du Grand Amiénois, au nord du territoire. Forte de près de 6300 habitants, Doullens, sixième ville du département de la Somme, troisième du Grand Amiénois, possède un bassin de vie de proximité qui rayonne au-delà des limites du Grand Amiénois, notamment au nord, dans le sud Artois.

Outre Doullens, les bourgs de Bernaville et Villers-Bocage sont des pôles de proximité à l'échelle de la communauté de communes. Bernaville, 1097 habitants (au 1^{er} janvier 2016), pôle de proximité structurant à l'ouest du territoire intercommunal, offre un visage rural préservé. La commune bénéficie de l'aire d'influence du pôle de Doullens mais également d'autres bourgs de proximité tels qu'Auxi le Château et Flixecourt, et des agglomérations amiénoise et abbevilloise.

Villers-Bocage, au sud du territoire, pôle de proximité structurant, 1 408 habitants (au 1^{er} janvier 2016), présente une identité périurbaine marquée dans l'aire d'influence de l'agglomération amiénoise.



La démarche d'élaboration du projet de territoire

Trois ans après sa création et à l'aube d'un nouveau mandat, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a souhaité se doter d'un projet de territoire, au sens de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

Un document indispensable pour préparer l'avenir

Cette étude a été confiée au cabinet SÉMAPHORES.

Elle a pour objectif de construire une vision et une ambition communes du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030.

À l'image de son territoire, ce projet commun permettra d'établir un état des lieux des forces, des atouts et des points de complémentarité existant entre ses différentes communes et de construire une stratégie territoriale commune en mobilisant l'ensemble des acteurs et des partenaires.

Tout en répondant aux enjeux stratégiques territoriaux, ce projet permettra à la CCTNP :

- D'affirmer son identité.
- De présenter son ambition.
- De formaliser sa stratégie.
- De renforcer l'intégration.
- De fonder une culture commune.



Moulin de Candas

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

L'objectif d'un projet de territoire est de définir des orientations à moyen terme, de hiérarchiser les interventions de la Communauté de Communes, de fixer des priorités, de faire des choix et de déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les options retenues.

C'est un projet global de développement qui se doit d'aborder tous les domaines constituant la vie d'un territoire : l'économie, les services à la population, le tourisme, l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs...

Il s'agit d'organiser un programme d'actions locales en fonction des besoins des habitant(e)s, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté.

Ainsi, c'est un projet vivant qui devra s'adapter à la réalité, aux événements imprévus, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présenteront. Le projet de territoire constitue une base, un socle qui sera enrichi tout au long des prochaines années.

Les objectifs du projet de territoire de la CCTNP

Plusieurs objectifs ont guidé l'élaboration de ce projet de territoire :

- Réunir les acteurs du Territoire Nord Picardie dans un projet commun.
- Fixer des ambitions partagées par l'ensemble des acteurs du territoire.
- Doter le territoire d'une feuille de route à la fois stratégique et opérationnelle.

Les grandes étapes du projet

La démarche d'élaboration du projet du Territoire Nord Picardie 2020-2030 s'est construite sur plusieurs temps :



PHASE 1 : Élaboration du diagnostic de territoire

(analyse des points de force et atouts, compréhension de ses enjeux) :

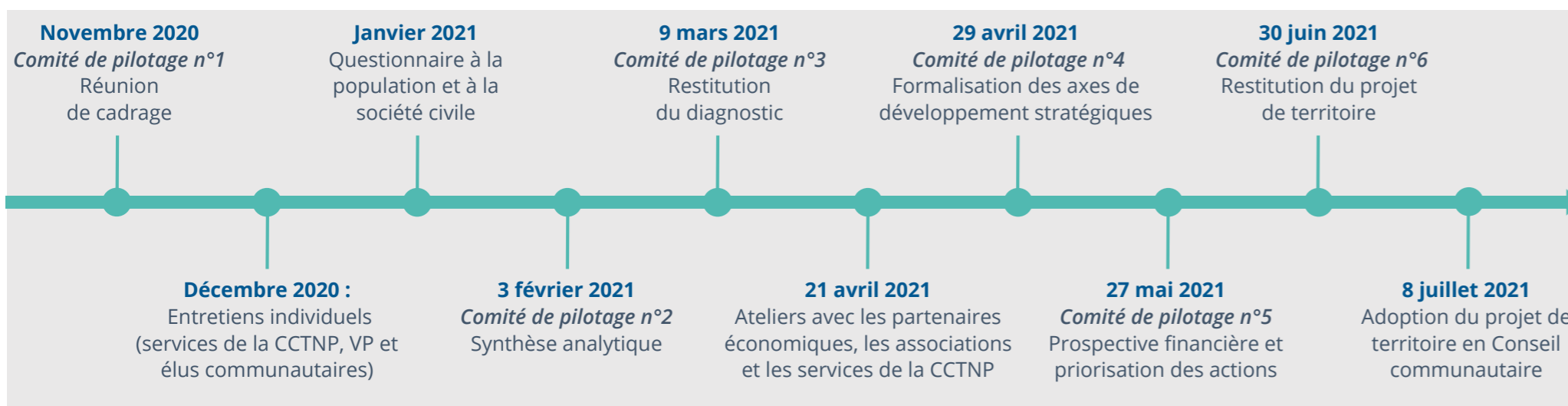
Le diagnostic prend appui sur une analyse documentaire croisée avec des données quantitatives publiées par les partenaires du territoire. Il permet une analyse à froid du territoire complétée par les entretiens et les questionnaires pour dresser les enjeux du territoire.



PHASE 2 : Formalisation du projet de territoire

(élaboration de la stratégie de développement, déclinaison opérationnelle du projet)

Construire le projet de développement de la Communauté de Communes est un travail partenarial étroit avec l'ensemble des acteurs du Territoire Nord Picardie. Malgré le contexte épidémique, plusieurs rendez-vous ont rythmé la conception du document afin de coconstruire un programme d'actions partenarial :



1

2

3

La vision stratégique des élus

Les enjeux et défis issus du diagnostic



Un territoire dynamique...

Potentiel de rebond important : espace de coworking qui a ouvert à Doullens fin janvier, installation de la fibre, patrimoine naturel et paysager sont autant de promesses d'avenir pour de nouveaux ménages qui cherchent à quitter les grandes villes dans le contexte actuel.

Tourné vers sa population...

Construire une offre à destination des familles et de la jeunesse : répondre à leurs demandes avec des structures/infrastructures (centre aquatique, mobilités) mais aussi l'environnement (randonnées, cyclos) et les activités (artistiques, culturelles, sportives).

Respectueux de son environnement...

Territoire vert : si la notion de développement durable est un concept approprié de manière inégale, elle emporte avec elle des enjeux aux impacts concrets (gestion des bassins versants et environnement, gestion des inondations) et constitue un atout non négligeable pour attirer les populations urbaines.

Avec une promesse de développement...

Imaginer un positionnement différenciant : faire de la valorisation du patrimoine bâti et des espaces paysagers un axe de développement en valorisant la proximité avec les pôles d'Arras et Amiens.

- **Créer des opportunités de service pour se rencontrer dans un territoire à dimension humaine** (tiers lieux pour travailler/ télétravail).
- **Affirmer une ruralité dynamique** (maintenir des services publics et privés, promouvoir les équipements : centre aquatique par exemple).
- **S'approprier les enjeux du développement durable et faire émerger des idées fédératrices** (préservation des espaces naturels, développement de voies vertes).
- **Désenclaver le territoire** (enjeux autour de la RN25, promotion de mobilités douces).
- **Construire et structurer un projet de développement économique à l'échelle du territoire.**
- **Faire émerger une destination touristique pour la Somme** (Cité souterraine de Naours, Doullens ville attractive, cyclo-tour avec ville étape).
- **Renforcer la communication auprès des habitants et des visiteurs.**



Un scénario privilégié autour de la valorisation des patrimoines naturels et culturels

Le 29 avril 2021, le Comité de pilotage a adopté un positionnement stratégique pour les 10 prochaines années. La Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie se positionne comme garante d'une qualité de vie durable.

- A l'issue du diagnostic, il est apparu que la densité et la qualité de l'offre patrimoniale, notamment du patrimoine bâti, étaient incontestables.
- **Ainsi, les atouts des patrimoines culturels et paysagers se sont imposés comme un axe fédérateur pour le projet de territoire.**
- Dans cette optique, ce scénario de développement permet d'adresser 2 cibles complémentaires :
 - La cible des ménages cherchant un autre mode / modèle de vie, aux portes de la Métropole : qualité des paysages et proximité des espaces naturels, offre culturelle, logements accessibles...
 - La cible des touristes, et ce, à toutes les échelles, locale, nationale voire au-delà.
- Ce scénario implique un **renforcement des services publics de proximité** (scolaire, petite enfance, etc.) afin de constituer une promesse résidentielle pour les ménages.

Mare de Villers-Bocage

Les axes structurants du projet de territoire et leurs déclinaisons opérationnelles

Une orientation transversale et progressive au projet de territoire, organisée en 2 temps :

- **Consolider l'identité du territoire, en passant par l'harmonisation des pratiques et des compétences.**
- **Construire une nouvelle identité du territoire, autour de la promotion d'une qualité de vie durable.**



Orientations stratégiques principales / axes majeurs de développement

1. Favoriser le désenclavement et l'irrigation du territoire.
2. Renforcer le développement économique et l'emploi.
3. Offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants.
4. Faire rayonner le territoire dans une logique de destination.
5. Agir pour la préservation de l'environnement au service d'une qualité de vie durable.



Objectifs prioritaires poursuivis



Actions / engagements à horizon 2030

1 2 3

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCTNP

Axe transversal

Consolider l'identité du territoire en passant par l'harmonisation des pratiques et des compétences et construire une nouvelle identité du territoire autour de la promotion d'une qualité de vie durable.



La naissance de la CCTNP est le fruit d'une fusion récente. Si les difficultés initiales se sont largement aplanies, le projet de territoire a vocation à consolider ce travail d'acculturation, en rassemblant le collectif autour d'orientations partagées et concertées, dont l'objectif de « qualité de vie durable » en est l'expression.

1 Créer une signalétique commune à l'échelle intercommunale

- La signalétique représente une **opportunité de rendre lisible** l'identité des territoires et des centres-bourgs de la CCTNP.
- La prise en compte de cette thématique à l'échelle intercommunale permet par ailleurs de **mutualiser les coûts de mise en œuvre**.

2 S'engager dans la réalisation d'un PLUi à l'échelle du territoire de la CCTNP en lien avec le SCOT du Grand Amiénois

- A l'heure actuelle, 2 PLUi ont été approuvés (Villers-Bocage et Bernaville) tandis que **le PLUi du Doullennais est en cours d'élaboration** (1^{ère} phase de rendu du diagnostic en mai 2021).
- A plus long terme (horizon 2026) et en lien avec le SCOT du Grand Amiénois, la réalisation d'un PLUi à l'échelle intercommunautaire participera à un **aménagement de l'espace harmonisé et partagé**.

1 2 3

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCTNP

Axe I

Favoriser le désenclavement et l'irrigation du territoire



Le désenclavement du territoire est un enjeu majeur pour les communes de Bernaville et de Doullens. A l'aube d'une prise de la compétence Mobilité et d'un passage de la CCTNP comme Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), il s'agit tout d'abord de qualifier le besoin des populations du territoire et de calibrer l'offre en fonction.

OBJECTIF 1 Qualifier le besoin des populations en matière de mobilités et calibrer l'offre en fonction

3 Réaliser une étude d'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié

Les territoires de moins de 100 000 habitants peuvent adopter un plan de mobilité simplifié, qui permet de se doter d'une stratégie locale en matière de mobilité :

- Il s'agira pour la collectivité en premier lieu de **construire un cadre général d'exercice de la compétence « Mobilité »**, puis de hiérarchiser les priorités identifiées au regard des moyens financiers mobilisables.
- A cet égard, la réalisation d'une **consultation citoyenne permettra d'analyser les besoins des habitants, usagers et salariés du territoire**. En fonction des retours de cette consultation, une étude spécifique sur la fluidification et l'apaisement de la RN25 dans la traversée des centres bourgs pourra être utilement diligentée.
- Enfin, il s'agira à plus long terme de **coordonner l'action de la CCTNP avec les autres AOM**.

OBJECTIF 2 Permettre l'expérimentation et le déploiement de nouvelles solutions de mobilité

4 Développer des solutions innovantes en milieu rural

L'accompagnement de la CCTNP au **déploiement des nouvelles solutions de mobilité**, vecteurs à la fois de lien social et de bonnes pratiques environnementales, pourra prendre plusieurs formes :

- Le développement, en lien avec le dispositif départemental, d'**une offre de covoiturage entre les communes**, pour favoriser l'accès aux commerces, aux marchés locaux, aux spectacles, aux services publics.
- Le développement des **mobilités douces** (chemins piétonniers, aménagements cyclistes).
- Le développement de **solutions de transport à la demande**.

OBJECTIF 3 Accompagner la prise de compétence et le passage de la CCTNP au statut d'AOM

5 Créer une commission au sein de la CCTNP dédiée aux mobilités

Afin de s'emparer pleinement des enjeux en matière de mobilité et de déployer les dispositifs pré-cités, **une commission mobilité** pourra être créée au sein de la CCTNP (notamment dans la perspective de l'instauration éventuelle du Versement Mobilité).

Route Départementale
à Pierregot



1 2 3

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCTNP

Axe 2

Renforcer le développement économique et l'emploi



Si le développement économique n'est pas homogène sur le territoire, des lignes de force se dessinent autour de 2 axes : la croissance de l'économie productive tirée par l'ex-Bocage Hallue et l'attrait de nouveaux ménages pour des nouvelles façons de travailler et une qualité de vie durable.

OBJECTIF 4 Qualifier le besoin des populations en matière de mobilité et calibrer l'offre en fonction

La faiblesse des dessertes sur le territoire ne favorise pas l'implantation de nouvelles entreprises. L'EPCI doit donc compenser cet inconvénient en proposant une **stratégie de développement sur la présence de pôles d'activités et de compétences spécialisées** permettant de se distinguer à l'échelon territorial (à noter que des zones d'activités ou zones urbaines à vocation industrielle sont déjà présentes).



6

Développer l'offre foncière économique de Doullens

- **Zone d'activités du Rouval** : environ 50 ha existants (hors extension programmée) situés au nord-ouest de Doullens. A ce jour il reste 3 ha aménageables et disponibles sur la partie la plus proche de la RD 925.
- **ZACOM entrée sud de Doullens** : 3 ha dédiés aux équipements économiques sont autorisés au sein du périmètre de la ZACOM. Un accord de principe a été donné par l'État (DDTM) pour un développement de la zone sur son côté sud.
- **Une opération de requalification de la zone existante et de reconversion des friches est à engager** (terrains validés par la procédure «Loi sur l'Eau» à reporter dans le PLUi du Doullennais et dans la carte communale prescrite en attendant l'approbation du PLUi).
- Le développement de cette zone est également une priorité pour la CCTNP : il est subordonné à sa traduction dans le PLUi du Doullennais et à sa **viabilisation**.

Citadelle de Doullens

7

Mener à bien l'extension de la ZAC de la Montignette

- La seconde partie de 14 ha est en attente pour la commercialisation de la **validation du dossier d'autorisation** au titre de la «Loi sur l'Eau», espérée en automne 2021 et de la **réalisation des fouilles archéologiques** sur un peu plus de 3 ha.
- **Une étude en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois** pour la mise en place d'un bâtiment totem le long de la RN25, pour l'accueil d'entreprises innovantes dans un objectif d'effet vitrine et de requalification d'entrée de ville pourrait utilement être lancée.

8

Développer les pépinières et hôtels d'entreprises

Dans cette même logique, et afin d'être réactive aux demandes d'implantation des entrepreneurs, la CCTNP cherchera également à **poursuivre la dynamique enclenchée à Bernaville en construisant ou réhabilitant des hôtels d'entreprises**. Ces espaces permettront d'attirer à la fois des entreprises artisanales et tertiaires.

Fouilles archéologiques à la ZAC de la Montignette



OBJECTIF 5 Renforcer et développer l'économie résidentielle du territoire

9 Accompagner et conforter le tissu artisanal et commercial

La densification du tissu urbain et l'accueil de nouvelles populations imposent de **préserver le commerce de proximité** et de développer l'économie résidentielle. L'enjeu pour le territoire est de **soutenir l'activité commerciale** indispensable à la vie sociale au sein même de son territoire.

Exemple d'action : convention Petite Ville de Demain portée par Doullens et la CCTNP.

10 Accompagner les communes dans le déploiement des nouvelles façons de travailler

La CCTNP s'engage aux côtés du Département, pilote sur le déploiement de la fibre à l'horizon 2024, à accompagner le développement du **télétravail**, des **espaces de coworking** et de nouvelles **pépinières d'entreprises** afin d'attirer les nouveaux « nomades » du travail.



Hôtel d'entreprises à Bernaville

11 Mettre en réseau les acteurs économiques

La CCTNP participera également à la clarification et à l'animation **d'un réseau d'entreprises à l'échelle communautaire**, rassemblant le groupement des industriels du Doullennais et des environs, sur le modèle du « cœur d'activités du Territoire Nord Picardie » et participera à la construction d'un **annuaire des entreprises** permettant également de communiquer sur l'offre de foncier disponible.

OBJECTIF 6 Participer et encourager le développement de formations spécifiques au territoire

Un **développement de structures d'accueil et d'offres de formation en adéquation avec les besoins du territoire** (en partenariat avec Pôle Emploi, les chambres consulaires et les organismes professionnels spécialisés) constitue également une piste de développement pour le territoire.

12 Développer des actions de formation professionnelles adaptées aux besoins du territoire

Il s'agira notamment de mobiliser tous les acteurs de la formation professionnelle (Etat, collectivités, chambres consulaires, organismes de formation, afin de structurer, développer, renforcer l'offre et les **équipements** de formation professionnelle.



Chantier d'insertion Espaces Verts

Au terme de l'ensemble des entretiens menés et séminaires tenus au cours de la démarche, il apparaît que la Communauté de Communes pourrait déployer une stratégie en deux temps dans le cadre du Projet de Territoire : d'abord, déployer et harmoniser l'offre existante sur l'ensemble des communes du territoire. Ensuite, développer de nouveaux équipements et de nouveaux services à la population.



OBJECTIF 7

Déployer et harmoniser l'offre et les pratiques existantes sur l'ensemble des communes

13

Bâtir un annuaire de l'offre associative et un agenda des manifestations

La création d'un réseau d'associations (regroupant les professionnels du sport et de la culture sur le territoire) et le développement d'une plateforme en ligne, permettront de **gagner en visibilité auprès des habitants**. Ces outils favoriseront le **dialogue et le référencement** auprès de la collectivité.

- Il s'agira également de mettre en œuvre un **agenda en ligne des manifestations** du territoire (compétitions, expositions, spectacles vivants) qui pourra être diffusé ensuite dans le bulletin communautaire.
- Des **partenariats** seront recherchés pour créer des événements sur des **sites privés** du territoire, avec par exemple la mise en place d'un **forum des associations sportives et culturelles à réunir annuellement**.

14

Réduire les inégalités d'accès aux services dans le territoire

La CCTNP participera à la diversification des modes de déplacement en encourageant la mise en place d'un système de mobilité alternatif à la voiture individuelle, fondé sur l'intermodalité et donnant une large place aux modes doux. Il s'agira également de poursuivre les efforts en matière d'accessibilité des bâtiments et équipements publics pour tous, de favoriser le développement de la couverture téléphonique et de mailler le territoire de lieux de rencontre / équipements, à l'instar des EVS (Espaces de Vie Sociale).

15

Professionaliser et harmoniser les dispositifs existants

Un travail de cartographie des services à la population (publics et privés) déployés sur le territoire (type de services, usagers concernés, périmètres géographiques couverts, ressources humaines et matériel mobilisé, etc.) pourra également utilement être engagé, afin d'identifier les pistes d'amélioration en termes de couverture du service et de professionnalisation des agents et garantir ainsi un service harmonisé sur le territoire. Il s'agira également de tendre vers une harmonisation des tarifs pour l'occupation des gymnases entre communes par exemple.

16

Mettre en œuvre les propositions du diagnostic enfance-jeunesse

Le diagnostic enfance-jeunesse réalisé début 2021 identifie 18 propositions, en partie reprises dans le projet de territoire pour donner une cohérence à l'ensemble de ces perspectives et articuler les actions entre elles. Il est indispensable que la Communauté de Communes définisse par ailleurs son projet éducatif territorial (PEDT) et signe une convention territoriale globalisée (CTG) à visée stratégique en se fixant des objectifs et des critères d'évaluation.

OBJECTIF 8 Développer de nouveaux équipements et de nouveaux services à la population

17 Regrouper l'offre de services dans des locaux adaptés pour concilier les besoins de chacun

Il s'agira notamment d'anticiper les réorganisations à venir des offres de services publics aux habitants : la réorganisation des services de l'État (rationalisation de l'offre de services) incite à cet égard à s'interroger sur l'accessibilité des services publics aux habitants et sur le devenir des locaux vacants.

18 Contribuer au maintien des services publics

- Un **regroupement de l'offre de services** dans les principaux pôles urbains faciliterait l'identification et l'accès aux services par les habitants. Il s'agirait notamment de mettre en place une **Maison France Services** et de structurer le réseau des Assistants Maternels via les RPE (Relais Petite Enfance), avec notamment la **relocalisation du RPE à Doullens** et la restructuration du RPE au sud du territoire.
- Il s'agira également d'agir en faveur d'une **mutualisation des actions locales** pour faire venir des professionnels de santé, spécialistes ou généralistes sur le territoire.
- Il s'agira également de **construire ou de réhabiliter les casernes de gendarmerie** (locaux administratifs, logements) pour maintenir la sécurité sur le territoire et assurer un service à la population.

19 Envisager un équipement socio-culturel à l'échelle du territoire

Dans la suite d'un regroupement de l'offre de services dans les principaux bourgs, une piste d'action pourrait être la mise en place d'un **lieu multi accueil emblématique associant des activités culturelles** (exemple : médiathèque, auditorium, CRI) et **des services à la population** (sous forme de guichet unique), via un équipement en dur (Citadelle de Doullens, nouvel équipement) ou bien mobile.

1 2 3

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCTNP

Axe 4

Faire rayonner le territoire dans une logique de destination



Véritable vecteur de développement économique et de l'attractivité du territoire, à travers son patrimoine naturel et bâti, le tourisme est un élément clé du Projet de Territoire. Il nécessite tout d'abord d'assurer une meilleure coordination des acteurs puis de travailler à une mise en tourisme globale du territoire.

OBJECTIF 9 Développer l'offre touristique (hébergements, restauration, producteurs locaux etc.)

20 Garantir une meilleure coordination entre les différents acteurs du développement touristique pour pouvoir rendre lisible le potentiel touristique



L'Authie à Hem-Hardinval

Le territoire dispose d'un potentiel de développement fort lié au tourisme.

2 étapes seront nécessaires pour atteindre cet objectif :

- **Clarifier les rôles respectifs des collectivités intéressées au développement touristique** (Région, Département, Pôle métropolitain, Communauté de communes).
- **Structurer et professionnaliser la chaîne des acteurs publics et privés et travailler à leur mise en réseau** : diffuser un annuaire des acteurs, développer l'offre d'hébergement et de restauration et capitaliser sur les porteurs d'actions privés notamment.

OBJECTIF 10 Valoriser le patrimoine naturel, bâti et historique du territoire

21 Réhabiliter, entretenir et valoriser le patrimoine existant en mêlant culture et tourisme

L'objectif est de réhabiliter, entretenir et valoriser le patrimoine existant en mêlant culture et tourisme (Citadelle, Cité souterraine de Naours, les beffrois, la salle du Commandement Unique...) afin d'encourager et d'accompagner les projets culturels susceptibles d'être accueillis sur le territoire.



Beffroi de Doullens

Il s'agira également de valoriser les anciennes voies ferrées, via le développement des pistes cyclables et notamment l'aménagement d'une véloroute verte sur l'ancienne voie ferrée Doullens-Gamaches (en collaboration avec les territoires voisins).



Voie ferrée Doullens vers Amiens

OBJECTIF 11 Mettre en tourisme le territoire en construisant une vraie logique « de destination »

22 Construire une offre de circuits (tourisme vert : chemins de randonnées, projet de voie verte ; tourisme historique, etc...)

Enfin, l'objectif sera d'intégrer le territoire dans une destination touristique plus vaste afin de le positionner vis-à-vis de ses cibles (courts séjours) autour d'une offre globale : Cité souterraine de Naours, Citadelle de Doullens, commune de Luchaux, circuit de la Véloroute V32, etc.

Cela passera également par la structuration de l'offre de randonnées pédestres (cartographie des circuits, balisage et déploiement des outils de communication).

23 Communiquer et valoriser l'offre existante

La mise en tourisme du territoire passera également par la mise en place d'outils de promotion de l'offre touristique du territoire (documentation générale, site Internet, relation presse...), par un développement de la signalisation et de la signalétique à destination des visiteurs ainsi que par la promotion du fleurissement et de la biodiversité.

Ces actions nécessiteront d'engager une mise à niveau de la CCTNP sur les outils numériques à sa disposition.

24 Rechercher à terme la labellisation de Pays d'Art et d'Histoire

Dans un second temps, l'objectif d'une labellisation de Pays d'Art et d'Histoire doit donner une trajectoire et un horizon au développement touristique de la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie, source notamment de visibilité et de financements.

- **Ville et Pays d'art et d'histoire est un label officiel français** attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture et de la Communication aux communes ou pays de France qui s'engagent dans une **politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture.**
- Dans cet objectif, l'outil de référence à mettre en place est le **Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)** qui présente de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays.

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCTNP

Axe 5

Agir pour la préservation de l'environnement au service d'une qualité de vie durable



Le territoire est concerné en fond de vallée par les aléas d'inondations par remontée de nappe et de coulée de boue et par des aléas d'érosion de sols agricoles et de ruissellement. Dans la dynamique et la continuité de l'élaboration du PCAET du pôle métropolitain, la CCTNP vise une certaine exemplarité en matière de développement durable, notamment en déployant de nouvelles infrastructures ou de nouveaux dispositifs.

OBJECTIF 12 Accompagner la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

25 Conduire un diagnostic énergétique des bâtiments publics

La conduite d'un **diagnostic énergétique** des bâtiments publics (CCTNP et bâtiments communaux) permettra d'initier des **travaux d'isolation** pour améliorer leur consommation en énergie avant d'engager dans un second temps un **programme pluriannuel de rénovation thermique**.

26 Apporter une aide aux ménages pour la rénovation thermique de leurs logements

La CCTNP apportera également **directement une aide financière aux ménages pour la rénovation thermique** de leurs logements, en complément des aides disponibles de l'État et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

27 Accompagner les habitants : guichet unique de l'habitat

La mise en place d'un **guichet unique de l'habitat** participera à lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance par le biais de leviers opérationnels (opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH) ou encore auprès des habitants.

OBJECTIF 13 Protéger les espaces naturels, prévenir les risques d'inondation et préserver la ressource en eau

28 Mettre pleinement en œuvre la compétence GEMAPI et anticiper l'entrée en vigueur de la taxe

Avant la mise en place de la taxe GEMAPI, permettant de financer l'entretien et la restauration des cours d'eau, voire leur réhabilitation complète, **la mise en place prise de la compétence GEMAPI** apparaît comme nécessaire.

Avec les partenaires des bassins versants, il s'agira dans un premier temps de **définir l'animation et la gouvernance de la compétence**, de **cartographier les risques et enjeux du territoire** puis de construire des actions d'amélioration de la surveillance, de la gestion de crise et de la gestion post-crise et de monter un **plan pluriannuel d'investissements** en matière d'érosion et de ruissellement.

29 Travailler à un programme pluriannuel d'interventions sur les zones humides/inondables

De la même manière, il s'agira d'identifier les **zones humides d'intérêt remarquable** au regard de leurs fonctions, des services rendus (biologique, hydraulique, biochimique, socio-économique) et des risques liés, puis de **construire une hiérarchisation et une programmation des interventions** sur ces zones humides. **Une étude de faisabilité foncière** pourra être engagée auprès des propriétaires et exploitants sur les zones humides référencées avant d'engager les acquisitions jugées stratégiques.

30 Renforcer la défense des bourgs face aux risques naturels

La mise aux normes des stations d'épuration de Beauval, Villers-Bocage et Flesselles et à terme de nouveaux équipements participeront à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de leurs infrastructures. Une **étude de préfiguration sur la potentielle prise de compétence Eau potable par la CCTNP** pourra également être engagée en parallèle (diagnostic, études, SAGE).

OBJECTIF 14 Viser l'exemplarité énergétique

31 Poursuivre la reconversion/requalification de friches industrielles

Dans une logique de baisse de l'artificialisation des sols et de valorisation de l'existant, **il s'agit d'accompagner la transformation des friches industrielles, en partenariat avec l'ADUGA**, via un inventaire des friches existantes et la définition de leur potentiel de réhabilitation, de reconversion et de mise en valeur économique.

- **Friche Saint-Frères à Beauval** : modification du PLU de Beauval (reconversion d'une zone économique en une zone à vocation d'habitat) et engagement de la CCTNP pour la prise en charge du diagnostic pollution.
- **Ancienne usine Sueur à Doullens** : Pôle artisanal et de services à l'étude avec possibilité de recours aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques). Un diagnostic pollution, au vu de l'antériorité de l'occupation du site, devra également être engagé.
- **Ancienne usine CENPA à Doullens** : réalisation d'un diagnostic pollution du site.

Un **état de lieux des friches agricoles et tertiaires** présentes sur le territoire pourra également être établi.

32 Améliorer la gestion et la valorisation des déchets

- Projet **réseau de chaleur**.
- Création d'une **recyclerie**.
- Gestion et la valorisation des déchets (SMIRTOM du Plateau Picard Nord).

33 Établir un schéma territorial d'implantation de bornes de recharge électrique





DOULLENS < SOMME < HAUTS-DE-FRANCE

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie
2 rue des Sœurs Grises • BP 40017 • 80600 DOULLENS Cedex 1
Tél. : 03.22.77.80.00 • Mél : contact@cctnp.fr
Site Internet : www.cctnp.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Président de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie - Directrice de publication : Christelle HIVER
Responsable de la Rédaction : Francis PETIT
Conception et réalisation : Cabinet SEMAPHORES (Paris)
Crédits photos : Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie / Jérôme Hâlatre
Impression : Imprimerie de la Centrale (Lens)
© Copyright 2021